

Conférence-débat

# Vote électronique : les citoyens ne comptent plus

Avec deux systèmes de vote électronique différents (avec ou sans ticket) et un système de dépouillement assisté par ordinateur dans beaucoup de communes où le vote est papier, le citoyen est-il encore en mesure de vérifier que son vote est bien pris en compte le jour le plus important en démocratie ?

Venez vous informer et en débattre le :

**Jeudi 8 mai 2014 à 20h00**

Lieu :

61 rue de la victoire  
1060 Saint-Gilles

Entrée libre

# PourEVA

Pour une Éthique du Vote Automatisé

<http://www.poureva.be/>

## Qui contrôle le vote électronique ?

Nous avons l'ancien système avec carte magnétique, condamné de toutes parts, pourquoi continue-t-on à l'utiliser ? Le nouveau système avec ticket est censé remédier aux défauts reprochés à son prédécesseur. Qui le contrôle ?

**Contrôle à priori.** Une "certification" a été faite par une société privée. Sur base de quels critères ? Quid des logiciels utilisés ? La Loi prévoit que l'Administration en est totalement responsable. Quel est le rôle des fournisseurs privés dans leur élaboration, leur installation et leur paramétrage ? Les citoyens ont-ils un quelconque moyen de contrôle à priori ?

**Contrôle pendant les opérations.** Est-il possible pour les citoyens de lire les codes QR, imprimés sur leurs tickets, qui servent dorénavant à la totalisation ? Qui contrôle le bon déroulement des opérations électroniques dans les communes concernées ?

**Contrôle à posteriori.** Les citoyens sont-ils en mesure de contrôler la prise en compte, l'interprétation, la comptabilisation et la totalisation de leur vote ? Et en cas de besoin, comment recompterait-on ?

**En conclusion,** le vote automatisé est-il guéri de ses "maladies de jeunesse" ? La version belge du vote électronique peut-elle dorénavant être considérée comme démocratique ?